

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

### Nombre de conseillers en exercice : 15

Par suite d'une convocation en date du 21 septembre 2020 les membres du conseil municipal de DIZIMIEU se sont réunis en session ordinaire en mairie le jeudi 24 septembre 2020 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Didier PILON, maire

**PRÉSENTS** : LECRAZ Axel, CROUZETTE Dominique, NGUYEN Luc, POUILLEZ Yannick (arrivé plus tard), FONTENIER Benoit, PINCHON Martine, FAGAY Anne-Marie, PILON Didier, AMEUR Lydie, ALABALL Marjorie, THOLLET Philippe, AMEUR Abdelkrim, FOURCAUD Quentin HUCHARD Nathalie

**EXCUSES** : FORST Michel

**VOTANTS** : 13 pour les deux premières délibérations ensuite 14 votants

**SECRETARE DE SEANCE** : Luc NGUYEN

### **2020-022 annule et remplace : deliberation n° 2020-012**

A la demande de Monsieur le Maire, Nathalie HUCHARD, adjointe aux finances, informe le Conseil Municipal du courrier reçu par la préfecture de l'Isère rappelant les taux des indemnités de fonction des élus.

En effet, en application des articles L.2123-23 ET L2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'enveloppe indemnitaire maximale susceptible d'être attribuée aux élus s'élève à 72.4%.

Le vote du 28/05/2020, portait à 79,4 % ce pourcentage.

La préfecture demande donc l'annulation et le retrait de la délibération 2020-012 et de procéder à une nouvelle répartition des indemnités qu'il souhaite attribuer au maire, aux adjoints et au conseiller municipal délégué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit avec effet rétroactif :

- maire : 36.39% % de l'indice brut terminal de la fonction publique
  - 1<sup>er</sup> adjoint : 9.67 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
  - 2<sup>ème</sup> adjoint : 9.67 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
  - 3<sup>ème</sup> adjoint : 9.67 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
  - 1 conseiller délégué : 7,00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Soit un total de 72.4 %

### **2020-023 DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BP**

Madame Huchard, adjointe aux finances fait savoir au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser une décision modificative au budget primitif

En effet, lors de la préparation budgétaire en début d'année 2020, le budget primitif prévoyait seulement 2 adjoints au lieu des 3 actuels.

Afin de mettre à niveau l'enveloppe dévolue aux indemnités des élus. Il y a lieu de faire un transfert de crédit du chapitre 011 - Charges à caractères général au chapitre 65 - autres charges de gestion courantes.

Ce transfert de crédit se fera à hauteur de 2 500 €.

Vote : 13



**Informations :**

Monsieur le Maire, précise qu'un rapprochement est nécessaire entre les services de l'état et les services juridiques afin de débloquent le dossier « maison brûlée »

Un logiciel de cantine est en cours de mise en place afin d'être en adéquation avec l'école de SICCIEU CARISIEU et SAINT JULIEN ; L'idéal est un démarrage en janvier 2021, deux agents sont en cours de formation. La commune et ses habitants seront informés de l'évolution.

AFFOUAGE 2020 – en cours de réflexion

Concernant la voirie, énormément de travaux à venir. Les chemins sont très abimés, des travaux sont en cours au chemin Lamartine.

Montée du Perchoir : travaux sont terminés,

Mont de Rive : Le chemin est très abimé, l'eau ruisselle chez les habitants, un devis est en attente, il prévoit un rehaussement de la chaussée avec grille pour permettre la distribution des eaux pluviales

Un constat a été fait par toute l'équipe du conseil municipal : beaucoup d'éboulement de murs, de câbles « orange » arrachés.

Les abris bus ne sont plus aux normes de sécurité, un audit est en cours et la commune travaille en lien avec le département sur ce projet.

Dans le cadre de la sécurité, le parking de l'école est en cours d'étude de faisabilité, budgétisé par l'ancienne équipe municipale, le projet sera amélioré en fonction de la sécurité des enfants : places de parking, 1 dépose minute, 1 arrêt de bus.

Monsieur le maire souhaite avant tout la sécurité des enfants et des parents et tiendra informé la commune de l'évolution des projets.

Fin de séance 20h38

